



Projet pédagogique

Du 2 au 27 Août 2021

ALSH Anne Frank

« Les mondes merveilleux »



Directrice : BERT Alison

Directrice adjointe : BROUILLARD Maroussia

SOMMAIRE

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

p 2

- 1.1 Lieu et adresse
- 1.2 Organisateur
- 1.3 Modalités d'accès aux accueils
- 1.4 L'équipe d'encadrement
- 1.5 Les horaires
- 1.6 les locaux d'accueil et leur affectation
- 1.7 Le budget pédagogique
- 1.8 Les partenariats : CAF et AFNOR

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

p 3

- 2.1 Vie quotidienne
- 2.2 Les activités
- 2.3 Règles de vie
- 2.4 Sécurité
- 2.5 La communication
- 2.6 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement (à créer).

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

p 4

- 3.1 Le contexte réglementaire
- 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 3 à 6 ans
- 3.3 La bienveillance et la bienveillance dans l'accueil
- 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
- 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)
- 3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

p 5

- 4.1 Les objectifs et moyens mis en place par l'équipe
 - Respecter le rythme de vie de l'enfant en vacances
 - Favoriser la découverte et l'imagination
 - Initier les enfants à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire
- 4.2 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques.

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

p 6

- 5.1 Le thème GLOBAL
- 5.2 Description du thème, ses déclinaisons
- 5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge
- 5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

p 7

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

1.1 Lieu et adresse - Environnement

L'accueil se fera au sein de l'école ANNE FRANK située :

14 rue Jean Bart, 59110 LA MADELEINE

La période de fonctionnement va du lundi 2 août au vendredi 27 août 2021.

L'équipe d'animation effectuera l'aménagement des locaux le samedi 31 juillet.

1.2 Organisateur (présentation et rôle)

Organigramme :

Cet ALSH est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Famille-Enfance-Écoles.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse»	Madame BRICHET Céline
Directrice Famille Enfance Jeunesse Aînés	Madame WISSOCQ Marion
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis	Madame MUCKA Sandrine
Directrice du site	Madame BERT Alison
Directrice adjointe	Madame BROUILLARD Maroussia

Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme MUCKA	Coordinateurs
Mme LEROUX Caroline	Dossiers animateurs - Contrats de travail
M. SADEK Moustapha	Matériel pédagogique - Fiches sanitaires enfants - Dossiers classeurs administratifs
Mme LEROUX Caroline	Interlocutrice API et Dupas Lebeda

1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville ou en Mairie, au service Famille-Enfance-Écoles).

Sont accueillis :

- les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,
- les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,
- les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent est :
 - contribuable madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune ;
 - instituteur ou enseignant exerçant à La Madeleine ;
 - agent municipal ;

Ceux-ci bénéficieront du tarif madeleinois en fonction du quotient familial.

Les enfants scolarisés en école maternelle seront inscrits en accueil de loisirs 2 - 6 ans.

Les enfants scolarisés en école élémentaire seront inscrits en accueil de loisirs 6 - 12 ans. Les enfants âgés de 11 ans, à la date de l'accueil de loisirs, ont le choix de fréquenter les accueils de loisirs 6 - 12 ans ou le centre Moulin ados 11-17 ans.

Ne pourront être acceptés en accueil de loisirs que les enfants ayant fait l'objet d'une inscription au moyen du dossier familial unique et d'un prépaiement de l'intégralité du montant des prestations réservées, en mairie ou sur le portail famille.

Les enfants sont accueillis en journée avec repas et goûter de 9h00 (accueil échelonné de 09h00 à 9h30) à 17h00 (départ échelonné de 16h30 à 17h00).

Un accueil réveil (de 7h30 à 9h00) et un accueil détente (de 17h00 à 18h30) sont proposés dans chaque accueil de loisirs municipal. »

Toutes ces prestations doivent être préalablement réservées.

Cet été 2021 exceptionnellement face au contexte sanitaire actuel, seuls les enfants Madeleinois seront accueillis.

1.4 L'équipe d'encadrement

- Composition et nombre

Qualités	Noms	Prénoms	Diplômes
Directrice	BERT	Alison	BAFD , BAFA, PSC1
Dir. Adjointe	BROUILLARD	Maroussia	Stagiaire BAFD, PSC1
Animatrice	BECQUAERT	Eugenie	BAFA
Animatrice	RIWIRO	Dany	BAFA
Animateur	VANREMORTERE	Elise	BAFA
Animatrice	LEQUART	Floryne	BAFA
Animatrice	HALLATI	Louisa	BAFA, PSC1
Animateur	JACQUEMAIN	Zoé	BAFA
Animateur	EL HANAFI	Sabra	Stagiaire BAFA
Animatrice	VKEREVER	Maël	Stagiaire BAFA
Animatrice	GANGA	Mélyne	Stagiaire BAFA
Animatrice	DONNE	Marie	Bénévole

- Les rôles et fonctions de tous (agents, prestataires,...)

- Le coordinateur :

- Il assure le lien avec l'ensemble des services municipaux.
- Il s'assure de la mise en place de la politique éducative de la ville par le biais du projet pédagogique et assure la continuité sur le terrain.
- Il s'assure de la bonne utilisation des fonds publics mis à disposition par les élus.
- Il accompagne le directeur dans ses fonctions et l'évalue.
- Il est une personne ressource en cas de problème.

- La directrice :

- Elle est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Elle est la garante de la mise en œuvre et du suivi du projet pédagogique.
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.

- Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc).
- Elle a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière, matérielle et humaine).
- Elle a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Elle associe les parents à la vie du centre.
- Elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement.
- Elle organise l'accueil et le départ des enfants avec le directeur adjoint.
- Elle doit être à l'écoute des animateurs et du personnel technique. Elle a un rôle de passerelle, c'est à dire un rôle de transmission des informations entre le service jeunesse et les animateurs.

- La directrice adjointe :

- Elle travaille en partenariat avec la directrice, elle la seconde dans son action.
- Elle coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.
- Elle participe au suivi de la formation des animateurs.
- Elle organise l'accueil et le départ des enfants avec la directrice

- L'animateur :

→ Auprès des enfants

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Il met en œuvre le projet pédagogique du centre.
- Il est disponible, avenant, dynamique et attentif.
- Il est un référent éducatif pour les mineurs.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il s'assure du bon fonctionnement de son groupe (règles de vie, sanctions, gestion des conflits)
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge et au rythme des enfants.
- Il laisse faire l'enfant et ne fait pas à sa place.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il fait part à l'assistant sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée.
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

→ Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions.
- Il travaille en collaboration avec la direction.
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires, personnel technique, chauffeur du bus, etc...)
- Le temps de pause ne doit pas pénaliser l'équipe et le fonctionnement. Il se fait en concertation afin de ne pas laisser les enfants sans la présence d'un adulte.
- Il doit être capable de se remettre en question.
- Il se doit d'être ponctuel et de respecter les horaires.

→ Avec les parents

- Il informe les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant lorsque cela est possible avec l'organisation propre à la crise sanitaire.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est disponible et à l'écoute aux moments de l'accueil et du départ.

- L'assistant sanitaire :

- Il fait partie de l'équipe en qualité de responsable « sanitaire et hygiène ».
- Il est responsable de l'infirmierie, du suivi sanitaire, des soins et trousse à pharmacie.
- Il gère les traitements à administrer sous ordonnance médicale fournie par les parents.
- Il connaît les particularités médicales des enfants et en informe les animateurs.
- Il est tenu au même rôle que les animateurs vis-à-vis des enfants, des parents et de l'équipe.
- Il est le référent COVID 19 conformément aux préconisations DDCS du 18 juin.
(Le rôle sera assuré par Maroussia Brouillard qui détient son PSC1)

- Le chef de convoi :

- Le chef de convoi est désigné par la direction du séjour, il est responsable - par délégation - du voyage. À ce titre, il doit s'assurer de la conformité du transport et veille à son bon déroulement.

Avant le voyage :

- Être en possession de la liste nominative des enfants (en double exemplaire dont l'un est à remettre à l'organisateur ou au directeur).

-

- Informer l'équipe du nombre d'enfants et des règles à respecter.

Pendant le voyage :

- Rappeler les consignes en cas d'incident ainsi que les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage.

1.5 Les horaires (des encadrants + rôles dans chaque temps)

Ces horaires sont à titre indicatifs. Ils peuvent varier en fonction d'une activité spéciale, d'une sortie où l'heure de départ serait avancée ou de la météo. Ils peuvent également varier en fonction du rythme des enfants.

Temps / horaires	Contenu / mise en place	Explication
7h30 - 9h : Accueil des enfants en accueil réveil : ateliers en semi autonomie. Les parents les déposent devant la porte d'entrée. Chaque enfant arrive et s'installe à son rythme. Il a la possibilité de lire, jouer, dessiner, discuter ou ne rien faire.	<p>L'accueil sera assuré par les animateurs. Nous souhaitons au maximum garder une ambiance calme afin de respecter le réveil en douceur des enfants.</p> <p>Les animateurs veilleront à inscrire la présence et l'heure d'arrivée des enfants.</p> <p>Ils expliqueront les gestes barrières aux enfants, le lavage de mains et la possession de son matériel.</p>	Accueil échelonné, mise à disposition des enfants de jeux calmes.
9h - 9h30 : Accueil des enfants et parents : Chaque groupe de vie aura une entrée spécifique. Les parents ne rentreront pas dans l'accueil. Les parents prennent connaissance des activités proposées, le menu du jour, et toute information relative à l'accueil de loisirs sur les affichages. L'animateur est à l'écoute pour permettre un accueil individualisé de l'enfant et disponible auprès des parents pour toute information dans le respect des préconisations de la DDCS.	<p>8h45 : arrivée des animateurs qui ne font pas l'accueil réveil. Ainsi, chacun a le temps de préparer le matériel nécessaire pour son activité.</p> <p>Ils rempliront la fiche de présence des enfants.</p> <p>Les animateurs expliqueront les gestes barrières aux enfants, le lavage de mains et la possession de son matériel.</p>	<p>L'équipe assurera l'accueil échelonné jusqu'à l'arrivée de tous les enfants.</p> <p>Chaque animateur s'occupera du pointage des enfants de son groupe de vie et il jouera avec eux.</p>

<p>9h30 - 10h : Passage aux toilettes/Accueil animé.</p>	<p>L'accueil animé est préparé par un animateur pour l'ensemble des enfants de son groupe de vie. L'équipe veillera à diversifier les accueils chaque matin (twister, gym tonique, 1 2 3 soleil, musée vivant etc).</p> <p>Lavage des mains pour tous (au moins 20 secondes) en respectant les gestes barrières.</p>	<p>Les animateurs veilleront à la bonne hygiène des enfants.</p> <p>L'accueil animé est un moment convivial et festif que l'on partage tous ensemble.</p>
<p>10h - 11h : Activités/Sorties par groupe de vie.</p>	<p>Un planning détaillé sera affiché et visible de tous.</p>	<p>Par groupe de vie, chaque animateur proposera une activité et l'enfant aura la possibilité de choisir.</p>
<p>11h - 11h20 : Temps libre extérieurs ou intérieur suivant la météo et par roulement.</p>	<p>Temps de détente pour les enfants.</p>	<p>Les enfants jouent librement sous la vigilance de l'équipe. Les animateurs mettent à disposition des enfants du matériel (type jeux de société, voitures, ballons, cerceaux) ou initient un jeu à la demande des enfants.</p>
<p>11h20 - 11h30 : Passage aux toilettes.</p>	<p>Respect des règles d'hygiène.</p>	<p>Les animateurs veilleront à la bonne hygiène des enfants.</p>
<p>11h30 - 13h : Temps du repas : Chacun est invité à goûter les aliments. Afin de les responsabiliser, les enfants participent au rangement de leurs couverts à table. Nous voulons faire du repas, un moment de calme, de détente et d'éducation à la santé (soin, hygiène, et équilibre alimentaire).</p>	<p>Les groupes de vie seront divisés en deux services de restauration de façon à minimiser le nombre de personne dans le réfectoire et ainsi le bruit. Le repas est un moment privilégié de la journée, cela doit être vécu comme une pause dans la journée.</p>	<p>Les animateurs veilleront à ce que les enfants prennent leur repas en goûtant à tout (sans les forcer) et les animateurs feront de même. L'équipe doit être vigilante quant aux régimes et allergies.</p>
<p>13h-15h45 : Dortoir Passage aux sanitaires et petits temps calmes pour faciliter l'endormissement.</p>	<p>À AUCUN MOMENT ON NE RÉVEILLERA LES ENFANTS AFIN DE PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ. Si les enfants dorment, c'est qu'ils sont fatigués ! Nous devons impérativement respecter leur rythme.</p>	<p>Seuls les enfants qui dorment encore à 15h45 seront réveillés tout doucement (rideaux entrouverts, intensité normale de la voix dans les couloirs, etc.) afin qu'ils puissent prendre le temps de goûter avant l'arrivée des parents. Temps de rangement puis pause pour les animateurs.</p>

13h-13h45 : temps calme pour les non-dormeurs	Mise à disposition d'aménagements calmes afin de se ressourcer avant d'entamer la deuxième partie de la journée. Ceux qui le souhaitent pourront s'allonger sur un tapis.	Aménagement de plusieurs espaces (yoga, contes, musique de relaxation etc).
13h45-14h : passage aux sanitaires	Respect des règles d'hygiène	Les animateurs veilleront à la bonne hygiène des enfants.
14h-15h15 : activités pour les non-dormeurs puis passage aux sanitaires	Les activités devront être préparées à l'avance. Cela permettra d'être efficace et de ne pas devoir quitter son groupe afin de récupérer du matériel oublié. Mise en place des activités de façon ludique et adaptée (lancement).	Un planning sera réalisé par les animateurs. Ils feront en sorte de proposer des activités variées.
15h15-15h45 : temps libre	C'est encore un moment de détente pour les enfants. Si le temps le permet, il se fera à l'extérieur sinon dans les salles d'activités. Le temps libre doit être surveillé et les animateurs sont toujours là pour animer et encadrer les enfants.	Les animateurs se répartiront dans la cour pour limiter tout risque d'accident. La durée du temps libre étant importante, des jeux seront proposés par les animateurs pour les enfants désirant y participer.
15h45-16h15 : passage aux sanitaires et goûter	Les enfants goûtent en respectant les gestes de protection.	Les animateurs ne goûtent pas, mais accompagnent les enfants et profitent de ce moment de partage pour échanger avec eux.
16h15-16h30 : conseil des enfants	Les enfants font un bilan de leur journée de manière ludique en précisant ce qu'ils ont aimé et ce qu'ils n'ont pas apprécié.	L'équipe veillera à susciter des échanges riches et instructifs.

<p>16h30 - 17h : Accueil des parents devant l'entrée de l'école : les enfants ne seront confiés qu'aux personnes identifiées au préalable par le tuteur légal sur la fiche sanitaire.</p>	<p>Un autre moment important de la journée où les animateurs doivent être disponibles pour le retour fait aux parents sur le déroulement de la journée toujours en fonction de l'organisation respectant les préconisations DDCS.</p> <p>Un animateur se charge de récupérer les affaires de l'enfant qui se lavera les mains avant de partir. L'animateur accueillera chaque parent de son groupe de vie avec lequel il échangera.</p>	<p>Les parents sont demandeurs d'information sur la journée de leur enfant. Il donnera aux parents les informations sur la journée passée et celle du lendemain.</p>
<p>17h00-18h30 : Accueil détente</p>	<p>C'est le moment de détente pour les enfants. Les animateurs de l'accueil détente accueillent les enfants et les parents au moyen d'activités calmes. Ils notent les présences des enfants sur l'état de présence. Ils sont accompagnés d'une dame de service. Les animateurs prennent le temps pour échanger avec chaque parent.</p>	<p>Les enfants auront la possibilité de faire des jeux intérieurs ou extérieurs selon le temps et leur état de fatigue.</p> <p>Un animateur se charge de récupérer les affaires de l'enfant qui se lavera les mains avant de partir.</p>

1.6 les locaux d'accueil et leur affectation.

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

1.7 Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville.

Projection sur la répartition (%) du budget.

Un budget est alloué en début de centre et la directrice est nommée mandataire de la régie. Il est calculé sur la base des effectifs réels.

Toutes les dépenses sont à inclure dans le bilan financier de fin d'accueil.

Le budget alloué par la ville est de 3,40 € (dont 1,20€ pour les transports) par enfant et par jour :

- Prestation : 1,50 €
- Alimentation : 0,20 €
- Matériel : 0,50 €

Budget prévisionnel :

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4
Enfants	64	56	48	64
Prestations	480 €	420 €	360 €	480 €
Matériel	160 €	140 €	120 €	160 €
Alimentation	64 €	56 €	48 €	64 €
Total global : 2 552 €				

1.8 Les partenariats : CAF et AFNOR

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur. Depuis juin 2016, l'activité ALSH du service Famille est certifiée Qualiville (référentiel sur les locaux, délivrance de prestations, respect des délais...).

Le badge, le trombinoscope, la trame du Projet pédagogique, les fiches de suggestions, le BIQ et l'ensemble des procédures proposées sont des outils pour faire vivre et avancer cette démarche.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Famille-Enfance-Écoles via mail à l'adresse suivante : service-famille@ville-lamadeleine.fr ou via le portail famille.

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

2.1 Vie quotidienne -

Développement des moments de la journée

AR/AD : Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant.

La restauration : (prestataire API)

Le temps du déjeuner favorisera la convivialité entre les animateurs et les enfants. Chaque animateur s'occupera de son groupe. Ils initieront les enfants à être autonomes (à débarrasser sa table par exemple). Ce temps permettra d'initier l'enfant mais aussi de les sensibiliser au gaspillage alimentaire.

Le repas : Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

La sieste : Après le repas du midi et un petit temps calme (lecture d'histoires, relaxation), il est proposé aux enfants un temps de repos. Chaque animateur est présent afin de s'occuper au mieux des enfants. L'arrivée dans le dortoir se fait de manière échelonnée, petits groupes par petits groupes. Une musique douce peut être mise en place afin de rendre ce moment moins angoissant pour les enfants et ainsi permettre leur endormissement. Les animateurs ont un rôle essentiel lors de l'endormissement des enfants, ils restent près d'eux afin de les rassurer. Une fois les enfants endormis, un animateur peut se détacher afin d'anticiper sur la préparation du lendemain. Cet animateur est présent dans le dortoir. Le réveil se fait de manière échelonnée.

Les transitions : Entre les temps d'activités et le temps de restauration, les enfants se rendront aux toilettes. En effet, l'hygiène étant très importante, il faut sensibiliser les enfants sur le nettoyage des mains après chaque activité, après chaque passage aux toilettes et avant les repas (la cantine et le goûter).

Les temps calmes : Temps durant lequel l'enfant participe à des activités moins dynamiques. Les enfants choisissent l'activité qu'ils souhaitent faire. Les animateurs auront préparé quelques petites activités. L'animateur s'inscrit la veille sur l'atelier qu'il dirigera, comme les jeux de société, le dessin, le coloriage, la lecture, les perles ou autre idée de l'animateur.

Les animateurs alterneront durant ce temps pour prendre une pause, tout en veillant à être remplacé pour que l'effectif (nombre d'enfants par animateur) soit respecté afin de veiller à la sécurité des enfants.

Les soins : Les soins se font au bureau de la directrice. Il faut remplir le cahier d'infirmier (nom et prénom de l'enfant et de l'animateur qui le soigne, date, heure, nature de la blessure, soins donnés et à venir...). Il faut prévenir la direction. De plus, il est OBLIGATOIRE d'emporter une trousse de secours à chaque déplacement. En cas de traitement, la famille ou le responsable légal doit être en mesure de fournir une ordonnance originale et récente. Les médicaments doivent être fournis avec leur notice. La posologie doit être inscrite sur la boîte et sur l'ordonnance.

J'ai détaillé d'autres moments de la journée qui me semblaient importants et dont certains détails n'étaient pas stipulés dans ma journée type

2.2 Les activités

- Les activités des animateurs :

Les activités principales seront proposées par l'équipe d'animation. Elles seront suffisamment variées pour permettre à l'enfant de s'épanouir et de développer de nouvelles compétences. On pourra par exemple trouver des activités manuelles, sportives, culturelles, scientifiques, artistiques etc.

- Les grands jeux :

Un grand jeu par semaine sera organisé par les animateurs. Ainsi, tous les enfants d'un même groupe de vie pourront se retrouver autour d'une animation commune. Ils pourront partager, communiquer, s'entraider afin d'arriver à un but commun.

- Les activités des prestataires :

Des activités dites « de consommation » seront également proposées. L'équipe veillera à ce qu'elles soient suffisamment diversifiées pour plaire au plus grand nombre. Ces prestations seront réalisées en groupe de vie et respecteront les gestes barrières.

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) est mise en place pour l'enfant atteint de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il doit lui permettre d'être accueilli en collectivité. L'enfant pourra ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé. Les animateurs veilleront donc au respect de ces conditions et au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

2.3 Règles de vie

Les règles pour les enfants

Des règles de vie seront travaillées de manière ludique avec les enfants et seront affichées dans les salles. Il s'agira de différencier la bonne attitude de la mauvaise, les actes de politesse des gestes déplacés pouvant nuire au groupe. Des pictogrammes seront utilisés.

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

Le négociable et le non négociable :

Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront à la sieste ou en temps calme. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause.

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

Le temps de pause est aussi un temps de préparation d'activités, d'installation d'activités spécifiques.

Les téléphones portables doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,...), avec l'accord des parents.

Les retards (abusifs) et les absences non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Mairie).

Pendant les temps de repas, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions. **Aucun élément extérieur aux plats proposés sur la journée ne sera consommé devant les enfants (café compris).**

2.4 Sécurité : procédures de la Ville

La sécurité est l'une des fonctions les plus importantes d'un animateur, c'est plus qu'un objectif, c'est un devoir. La vigilance des animateurs sera donc permanente : lors des activités, lors des sorties, lors des déplacements... à tout moment de la journée. Pour cela, l'animateur doit fixer des repères de temps, de lieux pour que l'enfant soit rassuré et éloigné de tout danger. L'animateur adaptera ses activités en fonction de l'âge des enfants et de leur état physique.

Des procédures sont mises en place par la ville afin de répondre au mieux à chaque cas de figure qui se présenterait. Ce sont des aides et consignes à suivre par les équipes d'animation et tout personnel municipal. Elles concernent aussi bien les retards parents, les blessures, les incendies que l'organisation des temps d'accueil.

- En cas de blessure :
 - Vérifier l'état physique de l'enfant.
 - Le rassurer en donnant les premiers soins (en fonction de la blessure).
 - Répartir les autres enfants que l'on a avec soi, le temps des soins.
 - Recueillir toutes les informations et les noter dans le cahier d'infirmerie.
 - Prévenir la direction (en fonction de la blessure).

Le cahier d'infirmerie se trouve dans l'infirmerie. Ce cahier est à remplir dès qu'un enfant reçoit un soin de quelque nature.

- Les numéros utiles :

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueils. Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.



- En cas de retard (après 19h) :
 - Rassurer l'enfant.
 - Téléphoner à la famille (parents).
 - Si personne ne répond, contacter les autres personnes autorisées à reprendre l'enfant.
 - Si absence de réponse, contacter la police municipale aux alentours de 19h15 (temps respectable pour laisser le soin aux familles de nous recontacter).

- Le protocole d'évacuation incendie :

La consigne générale étant de garder son calme, et prendre son groupe d'enfant avec la liste si possible, et d'aller vers la sortie de secours la plus proche.
Une fois à l'extérieur, il faut faire l'appel nominatif des enfants et des animateurs.

- Le protocole lié au COVID-19 :

Il repose sur :

Le maintien de la distanciation physique

L'application des gestes barrière

La limitation du brassage des élèves

.



Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 20 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer dans leur salle de groupe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

Le maintien de la distanciation physique :

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Le port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants des accueils et pour les personnes au contact des mineurs lorsqu'ils sont en présence des enfants accueillis.

Tout mineur accueilli de onze ans ou plus porte un masque de protection.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour un mineur de moins de 11 ans, sauf lorsqu'il présente des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, il est isolé, muni d'un masque adapté, dans l'attente de ses responsables légaux.

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Les masques seront fournis par les organisateurs pour les encadrants.

Les masques devront répondre aux caractéristiques techniques fixées par arrêté ministériel.

La limitation du brassage des enfants :

La stabilité des groupes de vie est une stratégie claire visant à réduire le brassage des enfants. L'objectif est de limiter les croisements des enfants entre groupes de vie.

Les déplacements des enfants devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des animateurs plutôt que celui des enfants et donc d'attribuer une salle à un groupe de vie.

Les récréations devront être organisées par groupes de vie en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière.

L'accès aux locaux :

L'arrivée des enfants accompagnés de leurs parents se fera par la grille donnant sur les portes des salles de groupes de vie, située à gauche de la porte principale. Les parents déposeront leurs enfants à l'entrée de leur salle de groupe de vie. Afin de respecter la distanciation physique, un fléchage couleur sera mis en place : les enfants seront divisés par groupe de vie. Chaque groupe de vie aura une couleur. Les parents déposeront leur enfant sans entrer dans l'établissement. Ils pourront ensuite sortir de l'accueil en contournant le bâtiment et en suivant un fléchage menant à la grille de la cour de récréation, située à droite de la porte principale. Les parents n'auront donc pas la possibilité de se croiser.

L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation sociale, d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil. Avant l'ouverture, et en fonction du nombre d'enfants accueillis, un marquage au sol est installé devant l'accueil de manière à inciter parents et élèves à respecter la distanciation d'un mètre minimum.

2.5 La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, les plannings seront visibles et des papillons seront distribués pour toutes les activités dites exceptionnelles avec des précisions sur leur organisation (horaires, tenue de sport, ...).

Chaque enfant recevra, en main propre, un planning individuel sur lequel apparaîtront de manière visible les activités concernant son groupe.

Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

2.6 Annexe : grille d'évaluation du projet de fonctionnement.

SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

3.1 Le contexte réglementaire (DDCS/Lois/Ville)

L'équipe doit être composée d'au moins 50% d'animateurs diplômés BAFA ou équivalence, 30% d'animateurs stagiaires et 20% maximum d'animateurs non diplômés.

Le respect des taux d'encadrement est une priorité. Pour les enfants de moins de 6 ans, un animateur encadrera environ 5 enfants.

3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 3 ans à 6 ans

Besoin d'autonomie :

L'enfant a besoin de grandir et pour cela il a besoin d'acquérir une certaine autonomie.

Une fois l'enfant en confiance, grâce aux repères qu'il aura pu se construire, il va progressivement expérimenter des terrains.

L'animateur doit être présent à tout moment si l'enfant réclame son aide ou s'il sent l'enfant en difficulté. Il a besoin d'être seul par moment (de s'isoler), d'être en petits groupes ; des coins aménagés avec jeux (poupées, lecture, marionnettes,...) lui seront proposés.

L'enfant a besoin d'imiter ; il tente de se référer à l'adulte qui doit toujours avoir une attitude irréprochable. Il imitera ses parents, ses camarades, les adultes qu'il voit et il répètera ce qu'il entend.

Besoin d'être acteur :

L'enfant a besoin de s'intéresser à ce qui se passe et d'y participer.

Il a besoin d'activités, de mouvements (courir, sauter, grimper...).

Le jeu est la principale activité de l'enfant. C'est en jouant que l'enfant va se découvrir et découvrir son environnement.

En effet, cet âge est un âge de découvertes : découverte de soi, de l'autre, du monde extérieur à la maison. Afin d'être encouragé dans son apprentissage de la vie en collectivité, dans son apprentissage de l'autonomie (manger seul, s'habiller seul,...), l'enfant a besoin qu'on lui porte un regard bienveillant et d'être rassuré quant à ses capacités et potentiel. L'animateur doit maîtriser ce qui se passe, s'intéresser, donner des règles et des limites.

Un enfant de cet âge, ayant un temps d'attention limité, la durée des activités dirigées sera aussi nécessairement limitée (45 minutes environ, de l'installation au rangement). Il est possible d'aller au-delà de ce temps mais dans ce cas, l'activité devra être fractionnée, entrecoupée de «pauses».

L'enfant doit pouvoir alterner tout au long de la journée temps calmes et temps actifs. Une activité nécessitant calme et concentration doit être suivie d'une activité lui permettant de se mettre en mouvement et vice versa.

Besoin de sécurité affective et matérielle :

L'enfant a besoin d'avoir une relation stable avec une personne qu'il connaît. La séparation avec sa famille peut être source d'angoisse. L'adulte peut leur faire peur. C'est pour cela que les animateurs se montreront prévenants et bienveillants, leur parleront avec un ton, une attitude et des mots appropriés afin de se faire comprendre et créer un climat de sécurité, de confiance. Cette personne va rassurer et aider l'enfant à se repérer, à grandir. L'animateur va ainsi avoir des relations privilégiées et individualisées avec chaque enfant. Il pourra alors mieux les connaître (besoin, envie, difficulté...) et donc mieux les comprendre. Afin d'aider l'enfant à se rassurer, un objet symbolique tel qu'un doudou peut lui être confié par les parents.

C'est aussi auprès des animateurs que les parents peuvent obtenir des informations sur l'accueil.

L'enfant a besoin de connaître les lieux pour se sentir en sécurité. Une visite des lieux sera faite lors du premier jour d'accueil afin qu'ils se familiarisent avec les locaux.

Les activités par tranches d'âges permettent aux enfants d'aller au même rythme, mobilisent les mêmes capacités et répondent aux mêmes besoins. En fonction de l'âge des enfants, la durée et les instructions varieront, ainsi que, le matériel utilisé.

Besoin de sommeil :

Ce besoin varie d'un enfant à l'autre mais également d'un jour à l'autre. L'animateur devra veiller à favoriser les conditions permettant à chaque enfant de pouvoir s'endormir : doudous autorisés, maintien du calme dans la salle de repos, présence rassurante et apaisante de l'adulte, lumière tamisée,... Si malgré tout, un enfant ne s'endort pas au bout de 45 minutes, on doit lui permettre de se lever et de trouver des activités calmes.

Un réveil échelonné sera proposé aux enfants afin de respecter le rythme de chacun et de permettre aux autres de se reposer en toute tranquillité.

Aucun adulte ne prendra l'initiative de réveiller un enfant avant 15h45 (au plus tard, avant la prise du goûter).

3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

Ce sont un ensemble de comportements positifs et de respect. Les bons soins, les manifestations de confiance, d'encouragement et d'aide envers des personnes ou des groupes en situation de vulnérabilité ou de dépendance permettent aux enfants de s'épanouir et de prendre confiance en eux.

Envers les enfants, cela vise à l'aider à construire son identité dans la sécurité affective et l'épanouissement de toutes ses possibilités. La bientraitance vise à promouvoir le bien-être de la personne accueillie, en répondant à ses besoins fondamentaux de la manière la plus personnalisée possible.

Les animateurs se tiendront toujours à disposition des enfants et à leur écoute. Toute confession jugée « peu banale » ou pouvant perturber l'enfant ou le groupe devra être relatée à la directrice qui prendra alors les dispositions nécessaires. Aucun comportement inquiétant ou posant question ne devra être ignoré ou pris à la légère.

Voici quelques exemples de bienveillance et de bientraitance :

- Se baisser pour communiquer (se mettre au même niveau).
- Ne pas laisser des questions sans réponses.
- Respecter sa parole et ses engagements.
- Encourager, valoriser les efforts et les réussites.

Un suivi des enfants sera mis en place quotidiennement, par la communication de chaque problème rencontré. Les comportements déviants devront être relatés aux familles, de même que les améliorations et bons comportements.

3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap

Selon le règlement : *La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.*

Dans le cadre de l'accessibilité de tous les enfants et jeunes aux accueils de loisirs, le service enfance jeunesse insertion en partenariat avec la CAF a mis en place une commission d'inclusion qui permet pour les enfants porteurs de handicap d'être accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

Un enfant porteur de handicap est un enfant comme les autres. Il a les mêmes besoins. Seules les réponses à ses besoins vont souvent nécessiter des ajustements particuliers. Pour lui, le contact avec des adultes non spécialistes du handicap peut être l'occasion de regards nouveaux, de progrès. Ce qui est attendu des animateurs est une action éducative et une pédagogie différenciée avec de grandes facultés d'adaptation et de créativité.

Accueillir l'enfant porteur de handicap en milieu ordinaire de loisirs, c'est lui offrir l'occasion de pouvoir :

- Elargir le champ de ses expériences dans des milieux et des espaces qui l'aident à mieux se connaître
- Développer ses capacités physiques et artistiques
- Etre incité à ajuster et à diversifier ses actions
- Ressentir une palette de sensations et d'émotions variées
- Eprouver le plaisir d'évoluer et de jouer au sein d'un groupe

3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :

« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

- Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.

L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

3.5 Outils spécifiques à l'accueil des maternelles

La ville a mis en place plusieurs outils pour l'ALSH, communs à tous les accueils :

- Une fleur chronologique. Celle-ci indique les temps forts de la journée (accueil, activité, repas, temps calme ...). Les enfants ont ainsi plus de facilité à se repérer dans le temps.

- Un tableau des humeurs. Celui-ci est personnalisable par les animateurs et les enfants. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs émotions au cours de la journée. Ce tableau peut s'utiliser sur plusieurs temps définis dans la journée, ou de façon autonome tout au long de la journée.

- Une charte de vie également personnalisable. Elle est définie et mise en place dès le premier jour de l'accueil, avec les enfants. Ainsi les animateurs et les enfants construisent ensemble les règles de leur groupe.

- Des affiches d'identification des locaux. Ces affiches sont mises à hauteur des enfants dans toutes les écoles, leur permettant d'avoir des repères visuels, connus, des différents lieux qu'ils fréquentent.

III) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- Favoriser la *construction de la personnalité des enfants et des jeunes.*

Il s'agit d'éduquer les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- Développer la notion de *respect de soi, des autres et de son environnement.*

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage, de respecter l'environnement.

- Consolider la *socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.*

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et communiquer.

- Favoriser la *mixité sociale*

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- Favoriser la *découverte d'environnements nouveaux* et l'apprentissage de la vie collective.

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun en proposant des séjours courts dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances .

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :

- *Petite enfance* :

La volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs... au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène...)

- *Enfance* :

Toujours dans le prolongement de la famille et de l'école, les activités proposées doivent permettre à l'enfant de s'épanouir par la découverte, des autres, d'activités nouvelles, dans un cadre ludique, convivial et respectueux de l'environnement.

Ces principes déterminent les orientations du projet pédagogique et permettent de donner du sens aux activités et aux actes de la vie quotidienne (*outils F : schémas de réflexion*)

4.1 Les objectifs et moyens établis par l'équipe

Objectif 1 : Respecter les rythmes de vie des enfants en vacances

- Objectif opérationnel 1: mettre en place des moyens pour reconnaître leurs besoins de repos, de farniente, d'activités
 - organiser une journée type en proposant des temps libres, non animés
 - proposer des temps de repos, de pause durant la journée
 - adapter les besoins alimentaires en fonction des activités
 - permettre aux enfants de jouer en prenant le temps
 - être à l'écoute

- Objectif opérationnel 2: proposer à tous un accueil et un réveil échelonnés
 - Laisser les enfants dormir s'ils en ont encore besoin
 - adapter les temps de repos en fonction des activités, des événements
 - proposer des accueils échelonnés matin et soir de manière à respecter le temps de sommeil des enfants et les contraintes des parents.

Objectif 2 : Favoriser la découverte et l'imagination

- Objectif opérationnel 1 : Favoriser la découverte de soi, des autres et de son environnement
 - Favoriser les animations avec du matériel de récupération.
 - Le laisser faire les choses par lui-même (couper sa viande à la cantine, fermer son manteau,...).
 - Favoriser les animations entre groupes
 - Découvrir le monde qui les entoure (sortie au jardin pédagogique)

- Objectif opérationnel 2 : Développer l'imagination et la création
 - À travers les différentes animations (grandes animations menées par les animateurs).
 - En laissant les enfants créer selon leurs envies.
 - En favorisant l'imaginaire au travers des décors, des costumes.

Objectif 3 : Initier les enfants à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire

- Objectif opérationnel 1 : proposer des activités physiques diversifiées
 - planning varié réalisé par les animateurs
 - sorties de « consommation » liées à la pratique physique
 - donner le goût de l'effort et du dépassement de soi
 - jeux sportifs de coopération, d'opposition...

- Objectif opérationnel 2 : respecter les notions d'équilibre alimentaire
 - mettre en place des projets sur l'alimentation
 - manger des fruits et légumes de saisons
 - manger à sa faim sans exagérer
 - goûter de nouveaux aliments
 - Goûter à tout

- Objectif opérationnel 3 : amener les enfants à comprendre l'importance de l'hygiène corporelle
 - expliquer de manière ludique et simple, ce qu'est un microbe
 - se laver les mains très régulièrement (avant et après les repas, après les toilettes, après s'être mouché...)
 - respecter la distanciation sociale

4.2 Annexe : Grille d'évaluation des objectifs pédagogiques (à créer par vos soins).

IV) LE PROJET D'ACTIVITÉS

5.1 Le thème GLOBAL

Aristide est un petit garçon qui rencontre une drôle de créature lors de l'un de ses voyages. Cette créature devient rapidement son ami. Malheureusement son ami est très triste car il est différent des autres et ne sait pas ce qu'il est. Il demande alors l'aide d'Aristide. Ensemble, ils voyageront dans différents univers afin de découvrir l'origine de cet ami mystérieux.

5.2 Description du thème, ses déclinaisons

Entre 4 et 6 ans, l'enfant change énormément (cf. 3.2). Ses capacités, tant intellectuelles que motrices ainsi que son rapport au monde et avec les autres, évoluent. Il a besoin de bouger, de communiquer, de s'exprimer et de trouver les moyens pour y parvenir. La grande variété d'activités et l'équilibre individuel/collectif, sportif/manuel, visera à ce que chacun puisse s'épanouir d'une façon ou d'une autre.

L'accompagnement quotidien et l'évaluation des progrès, jour après jour, devront également être mis en avant afin de mettre en confiance et d'aider au développement de l'enfant et faire en sorte qu'il se sente en sécurité (affichage adapté, repères spatiaux et temporels).

Ce thème a pour but de favoriser la création et l'imaginaire. Il a également pour but de travailler sur les différences, la tolérance et l'acceptation de soi et des autres.

Ce thème reste suffisamment ouvert et riche pour permettre d'aborder un large éventail d'activités différentes. Un sujet trop précis pourrait limiter le champ d'action et être

répétitif en termes d'animations. De plus, une décoration évolutive au fil des semaines permettra aux enfants de découvrir toujours plus de nouveaux décors.

Avec ce thème, l'enfant, déjà acteur lors des activités, devient également initiateur d'actions et source d'idées. La consultation et l'échange permettront d'affiner les activités et de les adapter au mieux aux envies du moment.

Les performances et créations seront mises en avant (exposition ou affichage) dans le but de valoriser l'investissement de chacun.

5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

Chaque activité proposée sera animée avec un petit lancement pour toujours placer l'enfant dans l'imaginaire. Des modèles pour les activités seront établis.

Des noms de groupes seront trouvés par l'équipe d'animation pour apporter un repère aux enfants.

Tout l'univers construit sera adapté et mis en place lors des journées exceptionnelles, des grandes animations, des goûters exceptionnels ou encore des accueils animés.

La mise en avant des activités permettra aux familles de découvrir ce que font leurs enfants et sera un moyen d'échanger ensemble.

Il sera adapté grâce à des décors, à des activités en lien avec ce thème. Les animateurs auront des tenues de personnages qui seront en accord avec l'histoire et la trame de l'accueil. Les animateurs auront pour consigne d'avoir des accessoires et auront leurs visages découverts afin de n'en pas effrayer les plus jeunes.

5.4 Annexe : grille d'évaluation du projet d'activités.

V) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Des réunions régulières avec l'équipe et des conseils quotidiens avec les enfants seront organisés pour avoir un retour sur les activités mises en place. Des points positifs et des points à améliorer pourront donc être mis en évidence.

Des grilles d'évaluation du projet de fonctionnement, d'évaluation du projet d'activités ou encore d'évaluation des objectifs pédagogiques ont été construites pour permettre d'évaluer l'accueil sous différents points à la fin des deux semaines. Ces grilles seront à la disposition de l'équipe tout au long de l'accueil. Elles permettront de déterminer les éléments à consolider, les difficultés rencontrées et de pouvoir y remédier par la suite.

Des questionnaires et une bonne communication avec les parents permettront d'avoir leurs retours sur le projet mis en place et son application.